



Mémo

Cosmétiques naturels avec le Bourgeon de déclaration

Les cosmétiques naturels peuvent utiliser le Bourgeon de déclaration dans la liste des ingrédients pour signaler comme tels les ingrédients Bourgeon. Deux situations donnent la possibilité de le faire:

1. Le cosmétique naturel est certifié Demeter, BDIH, NaTrue (cosmétique bio) ou Ecocert (label pour les cosmétiques naturels écologiques et biologiques). (Exception: crème solaire avec nanomatériaux).
2. Les cosmétiques naturels qui ne sont pas certifiés par une des normes ci-dessus peuvent aussi utiliser le Bourgeon de déclaration pour signaler individuellement les ingrédients Bourgeon à condition qu'il s'agisse de cosmétiques naturels «simples» qui remplissent les conditions ci-après.

1. Matières premières végétales

Les matières premières végétales et les produits transformés qui en sont issus (p. ex. extraits, huiles essentielles, hydrolats, c.-à-d. ces eaux végétales qui sont des sous-produits de la distillation des huiles essentielles, graisses, cires et huiles) doivent être certifiés Bio Suisse.

2. Matières premières animales

Les matières premières animales comme le lait, le miel, les graisses et les cires doivent être certifiées Bio Suisse.

3. Matières premières minérales

Argiles (INCI Clay Illite): glaise riche en substances minérales, laissée à l'état naturel

Sels (INCI Sal): Sels naturels précieux contenant une foule de minéraux et d'oligoéléments qui sont absorbés par la peau s'ils sont mis dans l'eau d'un bain ou appliqués en compresses.

4. Procédés de transformation

- Procédés physiques
- Procédés mécaniques
- Extraction (eau, éthanol bio, CO₂)
- Distillation (eau, éthanol bio)
- Macération (éthanol bio, huile Bourgeon)

5. Ingrédients biologiques (bio CH, bio UE ou qualités équivalentes)

- Cire d'abeille (teneur en thymol maximale dans le cire: 5.0 mg/kg)

6. Ingrédients non agricoles, additifs, cultures et auxiliaires technologiques

- CO₂
- Eau: eau potable ou eau déminéralisée par des méthodes purement physiques
- Acide citrique [E 330]: seulement la forme fermentaire pure (avec formulaire InfoXgen)
- Acide lactique [E 270]: seulement la forme fermentaire pure (avec formulaire InfoXgen)

Valable pour les deux possibilités: les preneurs de licences doivent déposer une demande de licence pour utiliser le Bourgeon de déclaration. Les producteurs et productrices Bourgeon peuvent envoyer leurs recettes à Bio Suisse pour vérification.



Pour en savoir plus, voici des liens vers les différents labels pour les cosmétiques naturels:

BDIH

Le plus ancien label, créé en 2001 par la Bundesverband Deutscher Industrie- und Handelsunternehmen für Arzneimittel, Reformwaren, Nahrungsergänzungsmittel und Körperpflegemittel e.V. (BDIH)

L 11, 20-22, 68161 Mannheim

Téléphone: 0621 - 30 98 08 60

Téléfax: 0621 - 1 22 91 72

<http://www.kontrollierte-naturkosmetik.de/>

Cosmétiques naturels certifiés par EcoCert

L'organisation française de certification internationale ECOCERT, créée en 1991, propose deux labels. Un «Cosmétique écologique et biologique» (logo «*Cosmétique BIO – Charte Cosmébio*») doit contenir au minimum 95 % de produits naturels ou d'origine naturelle, et les 95 % des matières premières végétales doivent être certifiées bio.

<http://www.ecocert.com/cosmetics>

NaTrue

Le label NaTrue de l'organisation NaTrue - European Natural and Organic Cosmetics Interest Grouping E.E.I.G. de Bruxelles, qui existe depuis 2007, propose trois niveaux de qualité qui correspondent à peu près aux critères de la BDIH. Dans la catégorie qualitative des cosmétiques bio, la proportion de produits bio doit atteindre 95 % des matières naturelles.

<http://www.natrue.de/>

Demeter

Demeter, la plus ancienne organisation d'agriculture biologique, a introduit dans les années 90 les premières directives pour les cosmétiques naturels et biodynamiques Demeter. Pour que les cosmétiques naturels puissent avoir le label Demeter, ils doivent contenir au minimum entre 66 et 90 de matières premières issues de cultures contractuelles Demeter.

Demeter garantit en outre le respect des processus biodynamiques pendant les cultures, la transformation des matières premières et la fabrication des cosmétiques.

<http://www.demeter.de/>

18.06.2010/19.07.2011 KH